

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02470

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHLIH

AMINE

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0649091568

Total des frais engagés : 865.10 + 120 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/06/2023

Nom et prénom du malade : KASSID Abdelouahed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HYP + Diabète type B

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 048A

Le : 26/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Nature des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 26/01/23 | 0 | 1 | 120,- | Dr Mohamed URGEZAKAT, 1er Rue Ahmed Ben Ali, Casablanca N° 2011818 - 0522 255 932 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| <i>Pharmacie du JOUR Bis Ave Oussama Boulemane - Tel: 66 26 33</i> | <i>05/08/2013</i> | <i>865,10</i> |

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------|------------------------|
| Pharmacie du RA TA HRI 1001 L Paris Bis R.F. Cussima enou nante Talus 22 25 34 | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

110110E7

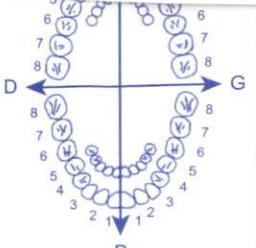
6 118001 130269

COSYREL 5mg/5mg-○
10 comprimés pelliculés sécables
PV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

14011057

14011057

6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg ○
 30 comprimés pelliculés sécables
 PPV : 98.10 DH
Servier Maroc – Casablanca

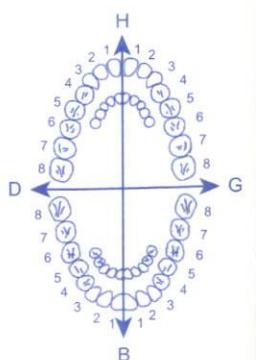


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| D | G |
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

B
[Création, remont, adjonction]
nctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

: 2849
: 09-25
: 32 DH 00

OT : 9351
ER : 05-25
P.V : 62 D H 90

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr. MOHAMED CHIBANI

Urgentiste et Médecine Générale

Ex. Médecin colonel des forces armées royales

Ancien Médecin chef des unités des F.A.R

Médecin au Kosovo dans le cadre des Nations Unies



د. محمد الشيباني

الطب الإستعجالي و الطب العام

طبيب ضابط سامي سابق بالقوات المسلحة الملكية

طبيب رئيس سابق للوحدات بالقوات المسلحة الملكية

طبيب في التجربة العسكرية مع الأمم المتحدة بکوسوفو

الجامعة :

طب التجميل و طب مكافحة الشيخوخة

طب المستعجلات و الإنعاش و النقل الطبي

طب الأمراض المتنقلة جنسياً و السيداً (بشراكة مع الإتحاد الأوروبي)

Diplômes d'université :

* Cosmetologie medicale et medecine esthetique

* Secours, Soins de reanimations et evacuations

sanitaires en situation d'urgence

* Des infections sexuellement transmissibles et Sida(Union Europeéenne)

Casablanca, le

25/06/23

الدار البيضاء، في

Dr Mohamed CHIBANI
URGENTISTE
66, Rue Ahmed Barakat, 1^{er} Etage
Appt N° 2, Maârif - Casablanca
Tél : 0522 255 932

MAASSED

Abdelouahed

98,10x03

294,30

②

Cosyrel 5mg

10x5

1's

1's

89,00x02

②

Diamuron 300mg

10x5

S.V.

Pharmacie du Jura
TAHRI JOUTOU Rzid
66, Rue Ahmed Barakat, Casablanca
Tél : 0522 255 932

178,00

③

Hyf 85l

10x5

S.V.

32,00

④

Clotette 10 aug 19

10x5

S.V.

111,10

⑤

Bi preferax arg 5mg/10mg

10x5

S.V.

62,90

⑥

Aglim 4mg 19

10x5

S.V.

43,80

⑦

Pcovit 10 mg 19 x 2

10x5

S.V.

865,15

⑧

66, زققة أحمد بركات، الطارق الأول، الشقة رقم 2، المعارف - الهاتف : 0522 255 932

66, Rue Ahmed Barakat, 1^{er} Etage, Appt N°2, Maârif, Tel : 0522 255 932

Horaires du travail : de 9h à 16h

أوقات العمل : من 9 صباحا إلى 16 حسا.